



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 9 septembre 2019, le Conseil a adopté le second projet de règlement intitulé:

« Second projet de règlement 2019-003
modifiant le règlement de zonage 2010-012 »
- 2- Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone 208-F en y annexant une partie de la zone 204-RU afin d'y ajouter les usages prévus à la grille de spécification de la zone 208-F.
- 3- Une copie du second projet de règlement peut être consultés au bureau de la Municipalité.
- 4- La zone concernée par cette modification est la zone 204-RU et les zones contigües sont les zones 203-A, 205-RU et 208-F.
- 5- Toute personne habile à voter de l'une ou l'autre des zones ci-devant mentionnées a le droit de faire une demande d'approbation référendaire à l'égard de la modification proposées par le projet de règlement.
- 6- Pour être reconnue comme habile à voter, la personne doit être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et être propriétaire unique d'un immeuble située dans les zones ci-haut mentionnées. Dans le cas d'une copropriété, un seul des copropriétaires est reconnu comme étant habile à voter.
- 7- Une telle demande de participation à un référendum peut être déposée individuellement ou sous forme de pétition au bureau de la Municipalité
- 8- L'heure et la date limite pour déposer une demande au bureau de la Municipalité est 12 h le 20 septembre 2019.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce douzième jour du mois de septembre 2019.

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier